

**Séance du
Conseil du
2 juin 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 2 juin 2025 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM Yvon Roy, Martin Papineau, Luc Vézina et Michel Rousseau et la conseillère, Madame Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : la conseillère M^{me} Ariane Tessier-Moreau.

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

Est absente: M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1

2025-06-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 5 mai 2025;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Ouverture d'appel d'offre pour la saison de déneigement 2025-2026;
7. Octroi du contrat pour la réparation du ponceau #3 sur le chemin de la Batture;
8. Octroi du contrat pour l'examen de faisabilité pour les démarches auprès de la CPTAQ;
9. Renouvellement du contrat de service pour la répartition 9-1-1;
10. Renouvellement du contrat de service pour la répartition incendie;
11. Reconduction de contrat - -Préposé au camping et à l'entretien;
12. Embauche – Guide exposition de la Mi-Carême;
13. Embauche personnelle de soutien incendie;

14. Avis de motion sur le règlement des permis et certificats et dépôt du projet de règlement;
15. Correspondances;
 - 15.1. Demande d'autorisation pour l'utilisation du Musée pour la Saison 2025;
 - 15.2. Eau Potable;
 - 15.3. Usage de la carabine;
 - 15.4. Demande de permis;
 - 15.5. Chemin de la Batture;
16. Suivi de dossier;
17. Varia;
 - 17.1. Poubelles;
 - 17.2. Érosion Montmagny – Secteur de l'aéroport;
18. Période de questions générales écrites et verbales
19. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Yvon Roy que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

2025-06-02

Adoption du procès-verbal du mois de mai 2025

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina , appuyé par le conseiller Michel Rousseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance du mois de mai 2025 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2025-06-03

Présentation et ratification des comptes

2. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 2 juin 2025 totalisant 29 031,15\$;

2025-06-04
Appel d'offre
déneigement

3. Ouverture d'appel d'offre pour la saison de déneigement 2025-2026

CONSIÉRANT QUE

la Municipalité doit procéder à l'entretien hivernal de son réseau routier pour la saison 2025-2026, incluant les services de déneigement et d'épandage d'abrasifs;

CONSIÉRANT QUE

la valeur estimée du contrat est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de 133 800 \$ établi pour les contrats de services, tel que prévu à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

CONSIÉRANT QUE

le contrat doit donc faire l'objet d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, tel que prescrit par le Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité;

CONSIÉRANT QUE

la dépense excède le pouvoir d'autorisation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs qualifiés pour le contrat de déneigement et d'entretien hivernal de la saison 2025-2026;

D'autoriser la directrice générale à préparer les documents d'appel d'offres nécessaires et à solliciter des soumissions conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur;

QUE le contrat soit octroyé par résolution du conseil municipal à la suite de l'analyse des soumissions reçues, selon les critères établis dans les documents d'appel d'offres.

2025-06-05
Octroi du
contrat ponceau
#3

4. Octroi du contrat pour la réparation du ponceau #3 sur le chemin de la Batture

Abstention : M. Michel Rousseau s'abstient de voter sur ce point, étant donné qu'il est propriétaire de l'entreprise concernée.
M^{me} Édith Rousseau s'abstient également de voter, considérant qu'elle est la fille de M. Michel Rousseau.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la réparation du ponceau #3 situé sur le chemin de la Batture;

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux nécessite l'utilisation de machinerie adaptée à l'espace restreint du site d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité les services d'un entrepreneur local, lequel a décliné l'offre en raison de l'inadéquation de son équipement;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Michel Rousseau propriétaire d'une entreprise pouvant exécuter lesdits travaux, a été identifié comme seul prestataire local en mesure d'intervenir dans les délais requis et avec l'équipement approprié;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, conformément à l'article 2.8 du règlement 2024-12-156 sur la gestion contractuelle, autorise exceptionnellement l'octroi de contrats à un membre du conseil municipal, sous certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller concerné s'est engagé à se retirer des discussions et du vote relatifs à la présente résolution, conformément aux règles de déontologie applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer à M. Michel Rousseau, à titre d'entrepreneur, le contrat pour la réparation du ponceau #3 sur le chemin de la Batture, pour un montant de forfaitaire de 80 \$ de l'heure, taxes en sus;

D'attester que ce contrat est octroyé conformément au règlement municipal adopté en vertu de l'article 573.3.1.2 du Code municipal du Québec et sera publié sur le site Internet de la Municipalité;

DE confirmer que le conseiller concerné s'est abstenu de participer aux discussions et n'a pas pris part au vote relatif à la présente résolution;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent contrat.

2025-06-06
Octroi du
contrat exam de
faisabilité
CPTAQ

5. Octroi du contrat pour l'examen de faisabilité pour les démarches auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite entreprendre une démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'exploitation et l'agrandissement du camping municipal situé sur le lot 3 475 026 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2157-6996 Québec Inc. (TERRITOIRE), représentée par M. Richard Brunet, urbaniste et président-directeur général, a soumis une offre de service datée du 22 mai 2025 pour réaliser un examen de faisabilité de cette démarche ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit la production d'un rapport incluant les éléments suivants :

1. La nature de l'intervention requise auprès de la CPTAQ et sa recevabilité ;
2. La procédure à suivre ;
3. Les risques et les coûts associés ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires pour ce mandat sont fixés à 5 300 \$ plus taxes et frais applicables, selon un tarif horaire de 235 \$ et que tous les débours (incluant le kilométrage, les copies, les frais d'enregistrement et de publication) sont à la charge de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues octroie le contrat à la firme 2157-6996 Québec Inc. (TERRITOIRE) pour la réalisation de l'examen de faisabilité tel que décrit dans l'offre de service datée du 22 mai 2025 ;

QUE la directrice générale, M^{me} Virginie Gagnon, soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

6. Renouvellement du contrat de service pour la répartition 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite assurer la gestion efficace des communications d'urgence 9-1-1 sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE

CAUCA est un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 reconnu et certifié en vertu de la Loi sur les centres de communications d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire octroyer à CAUCA le mandat de gestion des communications 9-1-1 pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031, avec renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq (5) ans, sauf avis contraire ;

CONSIDÉRANT QUE

le contrat de service a été révisé et que les modalités y figurant sont jugées acceptables par la direction générale et le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer à CAUCA le mandat de gestion des communications d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité, tel que défini à l'Annexe B du contrat ;

D'autoriser le maire, Monsieur Frédéric Poulin, et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Virginie Gagnon, à signer le contrat de service avec CAUCA pour et au nom de la Municipalité;

DE transmettre une copie certifiée de la présente résolution à CAUCA et à l'Agence municipale 9-1-1 ;

D'engager la Municipalité à respecter toutes les obligations prévues au contrat, incluant celles relatives à la confidentialité, à la mise à jour des données géographiques, et à la conformité légale.

7. Renouvellement du contrat de service pour la répartition incendie

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de la Paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite assurer la répartition des communications incendie sur son territoire conformément aux exigences de la Loi sur les centres de communications d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de la Paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite assurer la répartition des communications incendie sur son territoire conformément aux exigences de la Loi sur les centres de communications d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE

la Corporation CAUCA, organisme sans but lucratif, détient les certifications requises et offre les services de répartition des communications incendie 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu et accepté l'offre de service de CAUCA datée du 9 avril 2025, laquelle est annexée au contrat de service ;

CONSIDÉRANT QUE

le contrat de service prévoit une durée initiale de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, avec renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq (5) ans, sauf avis contraire ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité reconnaît que les frais de base pour la répartition incendie sont établis à 1,27 \$ per capita à compter du 1er janvier 2027, avec indexation annuelle de 3 %, et que d'autres frais peuvent s'appliquer selon les modalités du contrat ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer à CAUCA le contrat de service pour la répartition des communications incendie sur le territoire de la Municipalité pour la

période 2026-2031, selon les modalités prévues au contrat annexé à la présente résolution ;

D'autoriser Monsieur Frédéric Poulin, maire, et Madame Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la Municipalité ;

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à CAUCA.

2025-06-09

Préposé
camping

8. Reconduction de contrat - -Préposé au camping et à l'entretien

ABSTENTION : M. Luc Vézina s'abstient de voter sur cette résolution puisque ce dernier est parenté avec M. Robert Vézina.

CONSIDÉRANT QUE les activités du camping et d'entretien des terrains de la municipalité ont repris

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Vézina occupe ces fonctions depuis plusieurs années et est toujours intéressé par ce poste.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMENT RÉSOLU PAR LE CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité embauche M. Robert Vézina pour la saison 2025.

D'autoriser M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail relié à cette reconduction d'embauche, tel que présenté au Conseil municipal.

2025-06-10

Guide
exposition mi-
carême

9. Embauche – Guide exposition de la Mi-Carême

CONSIDÉRANT QUE l'exposition de la Mi-Carême nécessite de ressources saisonnières;

CONSIDÉRANT QUE ce sera pour la période estivale de juin à septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMENT RÉSOLU PAR LE CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-06-11
Personnel
soutien
incendie

QU'Annabelle Pelletier soit engagée comme préposée à l'exposition de la Mi-Carême. Les heures seront variables durant l'été.

10.Embauche - personnel de soutien incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer l'entretien et le bon fonctionnement de ses équipements de lutte contre les incendies, notamment par la réalisation de tests de pompe mensuels ;

CONSIDÉRANT QUE certaines tâches de soutien incendie nécessitent la désignation de personnel qualifié pour leur exécution ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie recommande la nomination de membres du personnel pour accomplir ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMENT RÉSOLU PAR LE CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de personnel de soutien incendie, afin de procéder aux tests de pompe mensuels et à toute autre tâche connexe jugée nécessaire par le directeur du service incendie :

- Krista Burke
- Ghyslain Daigle
- Serge Aubin

QUE cette nomination soit effective dès maintenant ;

QUE le directeur du service de sécurité incendie soit autorisé à encadrer et superviser les tâches confiées à ces personnes.

Avis de motion

11.Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats et dépôt du projet de règlement

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Je, soussigné, Martin Papineau, conseiller de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues donne avis qu'il sera soumis lors d'une séance ordinaire du Conseil, un règlement sur les permis et certificats et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande, par courriel ou au bureau municipal.

Donné à Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ce 2^{iem} jour de juin 2025.

Correspondances
2025-06-12
Autorisation
d'exploitation
du Musée

12. Correspondances

15.1. Demande d'autorisation pour l'utilisation du Musée pour la Saison 2025

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Développement Culturel de l'Isle-aux-Grues a soumis une demande officielle afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le musée de l'Isle pour la saison touristique 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du patrimoine local et d'accueil des visiteurs, incluant l'ouverture du musée aux heures d'affluence touristique, l'organisation de visites guidées et la tenue d'activités culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation s'engage à respecter les lieux, à en assurer la sécurité, à collaborer avec les services municipaux et à signer une entente d'utilisation si nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE toute décision concernant les expositions et les objets présentés au musée doit faire l'objet d'une concertation avec le conseil d'administration du Musée de l'Isle ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMENT RÉSOLU PAR LE CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la Corporation Développement Culturel de l’Isle-aux-Grues à utiliser le musée de l’Isle pour la saison touristique 2025, selon les modalités à convenir avec l’administration municipale, incluant la possibilité de signer une entente d’utilisation et de convenir d’une contribution logistique ou financière, le cas échéant.

QUE la Corporation devra consulter le conseil d’administration du musée pour toute décision relative aux expositions et objets présentés dans le cadre de ses activités.

15.2. Eau potable

Le Comité Citoyen, représenté par Roxane Lajeunesse, a adressé une lettre au conseil municipal le 21 mai 2025 concernant l’accès à l’eau potable à l’Isle-aux-Grues. Le comité constate que certaines résidences ne disposent pas d’eau potable et demande à la municipalité d’étudier la situation et de trouver une solution. Il est souligné qu’une subvention gouvernementale est disponible dès le printemps 2025 dans le cadre du Programme d’unités individuelles de traitement de l’eau (PUIT), doté de 80 millions de dollars. Ce programme vise à soutenir les municipalités dans la mise en place ou la mise aux normes de systèmes d’eau potable et de traitement des eaux usées.

15.3. Usage de la carabine

Dans une lettre datée du 16 mai 2025, adressée au maire et aux membres du conseil municipal de l’Île aux Grues, Marcel Pelletier exprime une préoccupation concernant l’usage des carabines de chasse. Il rappelle que la chasse à la carabine est interdite sur l’île et suggère que, par cohérence, l’usage de la carabine à des fins de loisir ou de tir devrait également être interdit en tout temps.

15.4. Demande de permis

Dans une lettre datée du 27 mai 2025, Gilles Tardif et Nicole Ferland s’adressent au conseil municipal pour exprimer leur insatisfaction concernant le refus, après cinq mois d’attente, de leur demande de permis de construction déposée le 7 octobre 2024. Ils soulignent que ce délai est similaire à une expérience vécue en 2022-2023. Selon eux, une mauvaise compréhension de leur projet a mené à une erreur d’évaluation, notamment en exigeant une dérogation qui n’était pas nécessaire. Le projet concerne un appentis adossé à l’arrière du garage, distinct de celui-ci par sa structure (toit mono pente, pas de dalle, non isolé, etc.) et situé à plus de 4,8 mètres de la limite du terrain. Ils demandent que le permis soit accordé afin de pouvoir entreposer du matériel et du bois de chauffage actuellement exposés aux intempéries.

15.5. Chemin de la Batture

À la suite d’une rencontre avec l’ingénieur François Groux (Fluvio) le 15 mai 2025, Nicolas Lemieux et Maxime Rioux (Pourvoirie Plein Ciel) présentent des recommandations pour contrer l’érosion menaçant la route de la batture. Dans le secteur sud (Grande Rivière), où l’érosion est critique (1,5 à 2 m/an), il est proposé de prolonger l’enrochement, de déplacer la route vers le centre et de transformer l’ancienne route en digue. Dans le secteur nord, moins critique, des mesures comme la plantation de boutures de saule et l’ajout de pierre naturelle sont suggérées. Ils proposent de solliciter

des financements publics et l'appui d'organismes environnementaux. Ils offrent leur soutien pour la mise en œuvre du projet, soulignant que l'accès à leurs terrains est vital pour leurs activités. Sans intervention, ils pourraient devoir cesser leurs opérations dès le printemps prochain.

Suivi de dossier

Varia

2025-06-13
Érosion MTY

16. Suivi de dossiers

17. Varia

17.1. Poubelles

M^{me} Gagnon souligne l'importance de ne pas jeter de matériaux de construction dans les conteneurs à ordures ou à recyclage, car ceux-ci pourraient être refusés au centre de tri. Cela entraînerait une augmentation des coûts de transport et pourrait même mener à des amendes.

17.2. Érosion Montmagny – Secteur de l'aéroport

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de L'Isle-aux-Grues dépend, de façon cruciale, de la piste d'atterrissement située à Montmagny, notamment durant la période hivernale, alors que les autres moyens de transport sont inaccessibles;

CONSIDÉRANT QUE

cette piste constitue le seul lien de transport disponible pour les citoyens de L'Isle-aux-Grues pendant l'hiver, tant pour les déplacements quotidiens que pour l'approvisionnement en biens essentiels;

CONSIDÉRANT QUE

la piste d'atterrissement de Montmagny est également le seul accès rapide permettant l'évacuation médicale ou l'intervention d'urgence, en toute saison;

CONSIDÉRANT QUE

des signes évidents d'érosion côtière sont observés dans le secteur de cette infrastructure aéroportuaire, et que la situation semble s'aggraver rapidement;

CONSIDÉRANT QUE

cette érosion représente un risque sérieux pour la sécurité des opérations aériennes et, par conséquent, pour la santé, la sécurité et la qualité de vie des citoyens de L'Isle-aux-Grues;

CONSIDÉRANT QUE

la population de L'Isle-aux-Grues est déjà fragilisée par des enjeux importants avec la traversée assurée par la Société des traversiers du Québec, actuellement en cale sèche, ce qui limite davantage les options de transport disponibles;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité juge essentiel que les autorités gouvernementales soient pleinement informées de l'urgence

d'agir afin de préserver cette infrastructure stratégique;

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) a la responsabilité de protéger et de maintenir les infrastructures de transport vitales;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET UNANIMENT RÉSOLU PAR LE CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Grues exprime officiellement sa vive inquiétude face à l'érosion qui menace la piste d'atterrissement de Montmagny;

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de porter une attention particulière à cette problématique et de mettre en place, dans les meilleurs délais, des mesures concrètes afin d'assurer la pérennité et la sécurité de cette infrastructure essentielle;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, au député de la circonscription, à la MRC de Montmagny, ainsi qu'à tout autre intervenant concerné.

Période de questions

18. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19h40 avec les questions dans la salle. La période de question prend fin à 20h21. M. Poulin invite les citoyens à la maison qui ont des questions à écrire à M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale au municipalite@isle-aux-grues.com.

2025-06-14
Levée de la séance

19. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina , appuyé par le conseiller Yvon Roy , que la séance soit levée à 20 heures 22.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire

